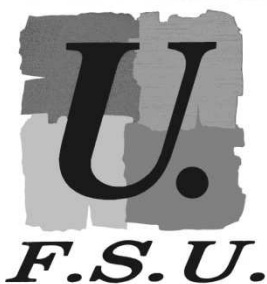




Syndicat National Unitaire  
des Instituteurs  
Professeurs des Ecoles  
et PEGC



☎ 04 75 64 32 02  
☎ 04 75 64 43 38  
snu07@snuipp.fr  
Site: 07.snuipp.fr



Privas, le 9 octobre 2014

André HAZEBROUCQ  
Secrétaire départemental  
Jimmy SANGOUARD  
Secrétaire adjoint

Madame l'Inspectrice d'Académie  
Place André Malraux  
BP 627  
07000 PRIVAS

Réf: AH14114  
Objet : Formation des PES détenteur d'un Master  
Copies: Aux collègues PES  
à Monsieur Gauthier IEN

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Dans le cadre du suivi de la situation de nos collègues Professeurs des Ecoles Stagiaires, nous tenons à vous faire part des problématiques qu'ils rencontrent. Pour notre part, nous pointons un certain nombre d'incohérences voire une situation ubuesque.

Nos collègues PES, détenteurs d'un master ou dispensés de diplôme, ont été recrutés dans le cadre du concours avec l'assurance d'une prise en compte effective de leur parcours professionnel antérieur. Ainsi, s'agissait-il de leur proposer une formation professionnelle adaptée et non axée sur le passage des épreuves pour valider un master (qu'ils ont déjà !).

Suite aux interventions du SNUipp-FSU depuis plusieurs mois, ce point est évoqué dans le courrier de Monsieur Jolion (conseiller en charge des formations du supérieur au Ministère de l'Education nationale) qui stipule:

- « le point IV- 2-b de la note de service du 17 juin 2014 décrit dans ces termes les conditions de déroulement de l'année de stage pour les lauréats déjà titulaires d'un M2 : ils seront affectés à mi-temps en école ou en établissement en fonction de l'ORS du corps considéré et bénéficieront d'une formation adaptée à leurs besoins »,
- « En conséquence, il ne peut pas être réglementairement exigé des lauréats des concours de la session 2014 de droit commun, déjà détenteurs d'un diplôme de master, d'être aussi détenteurs d'un master MEEF pour être titularisés. »
- « Le parcours adapté que doit suivre le fonctionnaire stagiaire doit le conduire en fin d'année à l'acquisition de compétences professionnelles »

En conséquence, il s'agit bien de partir des besoins de ces collègues et d'assurer une formation permettant l'acquisition de compétences professionnelles.

C'est sans doute pour assurer la cohérence avec ce cadre que ces personnels ont été reçus et interrogés sur leur parcours par les IEN. Ils ont d'ailleurs dû attester par des documents ad hoc ce parcours et leur formation. C'est donc avec une grande surprise que le projet de formation individualisée qui leur a été présenté à la signature ne tenait aucunement compte de leur parcours antérieur et qu'il faisait référence à la rédaction d'un mémoire. De plus, on leur a présenté l'obligation de passer les examens en leur stipulant que seule leur présence serait importante (sans obligation de réussite). Comble de l'absurde et de l'incohérence, on leur a également stipulé que les résultats à ces examens seraient intégrés à leur dossier (de formation ?, professionnel ?).

Au final, le plan de formation individualisé qui leur a été présenté n'est ni individualisé, ni cohérent avec les différentes recommandations émanant du ministère.

Enfin, la demande de signature de ces plans pour les collègues PES ne s'est pas faite dans des conditions acceptables :

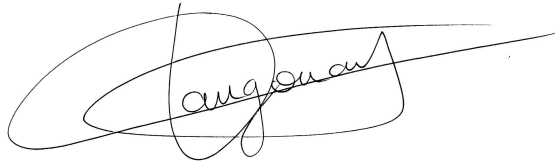
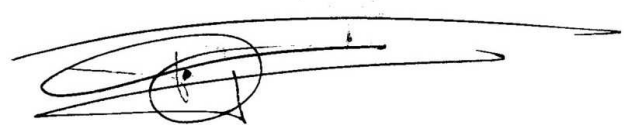
- à aucun moment il n'a été question de modifier le document présenté pour tenir compte de leurs besoins et de leurs formations antérieures,
- la signature dans le cadre d'une rencontre entre un supérieur hiérarchique qui, à un moment ou un autre aura à intervenir dans la validation de celui ou de celle à qui on demande une signature, ne semble pas être garant de sérénité, ni même de l'expression du libre arbitre. La méthode est étonnante.

Nous avons transmis ces dernières semaines une demande d'audience auprès du Recteur sur cette question. Elle relève pour partie du niveau académique. Pour autant, elle ne dédouane pas les responsables locaux d'une mise en adéquation des pratiques locales avec les textes et recommandations.

Dans cette attente, soyez assurée, Madame l'Inspectrice d'Académie, de notre engagement auprès de nos collègues PES pour qu'ils bénéficient d'une « *formation adapté à leur besoin* ».

Jimmy SANGOUARD

André HAZEBROUCQ

Handwritten signature of Jimmy SANGOUARD in black ink, featuring a large, stylized initial 'J' and the name 'SANGOUARD' written in a cursive script.Handwritten signature of André HAZEBROUCQ in black ink, featuring a large, stylized initial 'A' and the name 'HAZEBROUCQ' written in a cursive script.